

**Projet de parc éolien en mer  
dit des Deux Côtes  
de GDF-SUEZ,  
La Compagnie du Vent**

**Non à l'éolien offshore de Criel-Le Tréport,  
les économies d'énergie d'abord !**

**Mémoire en opposition  
déposé le 9 septembre 2010 par  
l'Association APECPY, Criel sur Mer,  
devant  
la Commission Particulière du Débat Public,**

Criel sur mer, 7 septembre 2010

## Plan

- un non-débat.
- un projet démesuré, présenté de manière manichéenne
- la ruée vers l'or gris, le Far Wind
- une rente pour l'exploitant, un surcoût pour la collectivité
- une idée verte, un business bleu
- l'interférence avec la pêche est un vrai-faux-problème
- l'impact sur le paysage est nié
- l'impact sur la biodiversité est instrumentalisé
- une mauvaise réponse à un faux besoin et un vrai problème
- un « ça ou l'EPR 3 » qui n'a pas de sens
- pas besoin du projet de Criel-Le Tréport , économies d'abord

## Avant-propos

Après quelques mots sur le débat, le projet sera présenté à la manière du maître d'ouvrage, en y apportant quelques rapides contradictions. La dimension hautement financière et spéculative du projet sera ensuite dénoncée. Les questions d'impact seront alors examinées, en qualifiant leur mauvais traitement par le Maître d'ouvrage.

On en viendra ensuite à la dimension purement énergétique, du côté éolien comme dans sa place dans le « bouquet » (sic) et sa mauvaise comparaison au nucléaire. Le dossier terminera sur l'essentiel pour l'APECPY, à savoir la question de la non-opportunité de ce projet éolien offshore au double plan énergétique et économique et a contrario l'ardente obligation de passer aux économies d'énergie.

## - quel débat ?

Le Ministère de l'Ecologie a demandé un débat structuré (sic) et une concertation le plus en amont possible avec le public. Cette CPDP est censée en participer.

Mais sur quelles données ? Celles de GDF-Suez, toutes à la gloire de l'éolien offshore et du projet.

Sur quels éléments de contexte au plan énergétique : offre et demande, scénari de production et consommation, alternatives, potentiels d'économies, etc... ? Aucun si ce n'est les objectifs du Grenelle de l'Environnement, sur fond de Directive 2001/77 CE sur l'électricité issue des renouvelables et de Loi sur l'énergie du 13 juillet 2005 dite loi POPE, toutes deux promotrices de l'éolien sous l'influence des lobbys dont GDF-SUEZ...

Sur quelle structure de débat ? Des réunions publiques type café du commerce, où l'essentiel n'est pas dit et où le « débat » est squatté par un empilement de prises de paroles, les propos convenus se mêlant aux réactions emportées, l'affectif côtoyant le technique, l'incohérence la pertinence, l'intéressement le disputant à la trop rare hauteur de vues etc. Des dimensions majeures sont totalement occultées, opportunité technico-économique par exemple. Et pour l'essentiel, pas de réponses, tant du Maître d'ouvrage privé que des décideurs publics, aucun contre- argumentaire aux malentendus et erreurs d'appréciation, quelques promesses de prise en compte éventuelle des avis, à la marge, aucune avancée dans la compréhension des choses...

Ce n'est aucunement un débat avec arguments, dialogue, question-réponse... On est dans la pseudo-concertation, on feint l'écoute et le dialogue, on fait du « débat administratif » mais le jeu se fait ailleurs, si la décision n'est pas déjà prise.

### - un projet démesuré, présenté de manière manichéenne

Le Maître d'Ouvrage, dans la synthèse en quadrichromie de son dossier distribuée dans les communes côtières, présente le projet de manière pour le moins manichéenne, en parlant d'un projet privilégié, sous-entendu par lui, à savoir le projet au large, en face de Criel et le Tréport, à 14 km de la côte et de 2 variantes : la variante littoral, à 5,5 km, face au Vimeu (Ault-Cayeux) et la variante grand large, plus au Nord, à 25 km de la Baie de Somme.

Puis dans un tableau 3 couleurs « avantages et impacts comparés », assorti de 3 montages photos ne montrant étonnamment aucune éolienne dans les trois cas, plaide pour le projet médian, à savoir le « au large ». Donc :

**-140 éoliennes, puissance de 700 MW, coût de 1800 ME (Millions d'Euros), 900 000 personnes alimentées, 2 Mtonnes/an de CO2 gagnées, 8,4 ME/an de taxe reversée, 1600 à 1900 emplois sur 3 ans et 150 emplois de maintenance pendant 30 ans, pour un impact pêche dit modéré et un impact biodiversité dit faible.**

Projet qui est privilégié, préféré à

- la **version littorale de 60 éoliennes, 300 MW, 700 ME, 400 000 personnes alimentées, 800 000 Tonnes/an de CO2 gagnées, 3,6 ME/An de taxe, 800 à 1300 emplois pendant 1 an et 75 emplois pendant 30 ans pour un impact pêche faible et un impact biodiversité fort**

- l'**option « Grand large », mise là en repoussoir, GDF-Suez n'y croyant pas lui-même, de 320 éoliennes, 1600 MW, 4800 ME, 2M de personnes alimentées, 4,3 MT/An de CO2 gagnées, pas de taxe car non applicable, 1600 à 1900 emplois pendant 3 ans puis 310 emplois durant 30 ans, pour un impact pêche fort et un impact biodiversité modéré.**

Entre le trop près, moyen, facile, peu gênant, qui arrose moins le local et le très loin, gros, complexe (sic), gênant et qui est dit ne pouvoir rapporter, le choix est plus que fléché ! ...

Le projet médian est gratifié des avantages suivants :

- **impact visuel limité, notamment depuis la Baie de Somme.** On croyait qu'il n'y avait aucun effet visuel (voir les montages photos). Est-ce à dire que l'impact est plus fort et jugé moins grave côté Criel ?....
- **raccordement à la Centrale Nucléaire de Penly, à moins de 20 km.** Avantage pécunier pour Suez qui bénéficie de l'existant, transformateur et réseau des lignes THT de EDF mais un dramatique contre-sens pour l'électricité verte ainsi noyée dans l'électricité nucléaire. On y reviendra....
- **développement des activités portuaires locales.** Ou comment promettre de l'air à des asphyxiés, déjà morts de la compétition entre ports. Dieppe et Le Tréport, mal équipés et malaisés, sont déjà off, le projet se basant sur Le Havre ou Dunkerque. Quant aux 150 emplois pour la maintenance, c'est peu crédible et pour tout dire mensonger....
- **plus grand respect des zones de pêche, notamment à la coquille.** Un plus grand respect !? Les 3 projets sont consubstantiellement sur les zones de pêche !..
- **bonne distance de sécurité par rapport au rail maritime.** Encore heureux doit-on dire. Mais argument gratuit, les bateaux ne sortent pas du rail et même l'option « Grand large » en était loin....
- **garantie de retombée de la taxe au local.** « On achète bien les locaux »...
- **meilleur rapport coût/performance énergétique.** Très relatif au vu des éléments chiffrés fournis...

La synthèse ne dit rien du taux de fonctionnement du parc, de la durée de fonctionnement par an, éléments permettant de vérifier la production, l'effectif de personnes alimentées, le gain CO2. Elle ne dit rien non plus sur « pourquoi 140 éoliennes de 5 mw et donc 700 MW », pourquoi cette dimension ?

Evidemment, de suite, en France, tout à son mythe de la grandeur, on passe du rien au gros, au très gros même. Veulettes c'est 105 MW, Le Tréport ferait 700 MW ! Alors que les parcs étrangers sont en moyenne de 33-62-67-77 MW en Suède, Hollande, Angleterre, Danemark. Ceci étant, notons que le Danemark vient de décider la création d'un parc de 400 MW pour 2013, (400 000 foyers alimentés) et le Projet London Array en construction dans l'estuaire de la Tamise est de 750 MW (341 éoliennes,

232 km<sup>2</sup>, 2,1 milliards d'euros, 750 000 foyers alimentés). Ce qui permet d'entrevoir au passage la variation des projets, la latitude offerte par la technique et partant, l'esbroufe possible du Projet GDF-SUEZ : pourquoi 900 000 personnes, ça serait 700 000 avec le projet danois recalibré - Pourquoi des éoliennes de 5 MW alors que les anglais ont opté pour des 2 MW – Pourquoi un ovoïde de 160 km<sup>2</sup> sur la plaquette pour 140 éoliennes alors que les anglais en disposent 314 sur 232 km<sup>2</sup>, 1,14 versus 0,74 km<sup>2</sup>/éolienne ?...

### **- la ruée vers l'or gris, le Far Wind.**

Ce projet participe de l'actuelle ruée vers le Far-Wind et vers l'or gris. L'éolien terrestre a été multiplié par 7 en 3 ans avec toutes les turpitudes qui vont avec : activisme des industriels, compétition larvée entre les communes, effet d'aubaine pour les agriculteurs, études d'impact pro-domo, implantation anarchique, ....

Au plan du développement et de la planification, l'éolien en mer n'est pas mieux que l'éolien à terre. Pour ce projet, les communes et leurs Bureaux d'Etudes sont à la manœuvre, à tous les niveaux de pouvoir, les communes sont mises sous le robinet de la taxe, version éolienne de feu la TP, les usagers (sic) de la mer, pêcheurs en tête, sont « intéressés » d'emblée, en recevant une part de cette taxe, l'étude d'impact comme trop souvent, n'en est pas vraiment une, les impacts étant minimisés ou surestimés, c'est selon, au gré des parties qu'il faut convaincre, l'implantation obéit à un commode double gradient inversé, impacts pêche et biodiversité, tous les deux mal considérés, etc...

### **- une rente pour l'exploitant, un surcoût pour la collectivité.**

Le tarif d'achat par EDF est de 13 c€ pour l'offshore, prix garanti sur les 20 premières années (c'est 8, 2 c€ et 15 ans pour l'éolien terrestre). Ce tarif est très profitable et le souci de donner de la visibilité aux industriels a bon dos. Cette aide est trop élevée, offrant aux investisseurs une rentabilité très supérieure à ce qui serait nécessaire pour susciter l'investissement, selon la Commission de Régulation de l'Electricité (CRE). Ce qui lui fait calculer qu'un parc de 17 000 MW pourrait entraîner un surcoût de l'ordre de 2 milliards/an pour les Français.....

Le kWh d'éolien revient aujourd'hui à 8,5 euros, ce qui est dans la gamme des prix observés sur le marché de l'électricité. L'éolien coûte aujourd'hui près de 100 Millions d'euros à la collectivité, ce qui amène la tonne de CO<sub>2</sub> évitée à 56 euros. Soit près du double du coût préconisé par la Commission Rocard 2009 pour la taxe carbone (32 euros).

### **- une idée verte , un business bleu.**

Le Ministère de l'Ecologie et de l'Energie, avec son Plan de Développement des Energies Renouvelables ou PDER veut multiplier par 10 en 10 ans la capacité de production éolienne et passer de 2500 à 25 000 MW. Dont 6000 MW en mer. Pour cela, il veut clairement simplifier les procédures d'autorisation de l'éolien en mer. Mais sur quelle base ? Pour quels besoins ? Avec quelle croissance ? Dans quel ratio vis-a-vis du nucléaire et entre énergies renouvelables ?

Notons que rien n'oblige dans la Directive européenne comme dans le Grenelle, à un chiffrage précis de la capacité de production de tel ou tel renouvelable, il s'agit d'un taux global de l'énergie finale en 2020. Il y a donc matière à proportionner et à revoir le total, à le diminuer notamment par des économies d'énergie. Le MEEDDM n'est pas dans cette voie, restant dans le « toujours plus » et la mythique croissance verte....

La refonte du secteur énergétique sous SARKOZY est au coeur des spéculations boursières dans l'énergie comme sur d'autres secteurs : les valeurs des Bouygues, Alstom, Areva, GDF-SUEZ<sup>1</sup> se portent bien et on assiste à tout un mécano financier des prises de parts, OPA, achats d'entreprises, derrière lequel il y a Sarkozy-Fillon qui tout en se donnant une image « écolo », crée surtout une filière juteuse pour les industriels « amis du Président ». On est en train de créer une « bulle verte »

<sup>1</sup> 80 Milliards d'euros de chiffre d'affaires, 5 milliards de résultat net, 9,6 de cash-flow (Le Monde, mars 2010). GDF-SUEZ a acquis 50,5% de la Compagnie du Vent pour 331 Millions d'euros via sa filiale Electrabel. Pris très élevé, surpayé selon certains experts, qui s'inscrit dans le mouvement de valorisation du secteur. La CDV a 148 MW installés mais surtout 6500 MW de projets dans son portefeuille. CE faisant, GDF-SUEZ espère contrôler 15% du marché français en 2015, avec 2000 MW, dont plusieurs centaines en mer, « plus qu'un EPR » se félicite Gérard Mestrallet, son PDG. ( Le monde du 16 novembre 2007)

**spéculative**<sup>2</sup> des entreprises du secteur, exploitants notamment, qui finira par éclater. Le client est là pour payer. Et le contribuable écoper.

### **. l'interférence avec la pêche est un vrai-faux-problème.**

On divertit les gens avec cette question.

a/La mer n'appartient pas aux seuls pêcheurs, lesquels ne peuvent prétendre à une hégémonie de décision la concernant...

b/l'impact sur l'activité pêche est normalement limitée, quand on reste sur les parcs de taille raisonnable comme ceux faits jusqu'alors, au Danemark, en GB et en Allemagne : la pêche est peu affectée par des éoliennes en ligne ... L'impact est plus réel sur la pêche avec les grands parcs tel que celui projeté car malgré la grande distance entre les mâts (1000 m) et entre les lignes de mâts (600 m), la pêche est interdite. Mesure qui est discutable et qui renvoie à la question de fond qui est celle de la grandeur du parc, à sa disposition ainsi qu'à cette culture de la sur-spécialisation géographique par usage, excluant totalement les autres usages<sup>3</sup>. Quoique contrainte, une pêche peut être possible, en certaines conditions, « entre les éoliennes »...

Reste qu'il ya de la surenchère sur le sujet et le dialogue (sic) a déjà eu lieu, les « agriculteurs de la mer » ont été entendus puisque un décret en date du 26 août 2008, totalement abusif, partage la taxe sur l'éolien offshore entre eux, les pêcheurs (professionnels et plaisanciers) et les communes côtières dans un rapport 50-50. C'est du dédommagement sans cause mais comme pour le nucléaire, « *on achète bien les locaux* » et on achève l'opposition. Remarquons cependant, la belle « résistance » jusqu'alors des pêcheurs et de la Municipalité du Tréport, encerclés de communes qui en appellent aux retombées.

### **- l'impact sur le paysage est nié**

Dans les photomontages de sa plaquette, GDF-SUEZ ne montre aucune éolienne, même dans l'option « littoral », la plus proche des côtes. A trop vouloir prouver.... On voit de jour, les gros bateaux croiser au large, en bateau au large, on voit les falaises de 100 mètres, on ne peut dire que l'on ne verra pas 141 éoliennes de 150 m. Pire sans doute, on les verra aussi de nuit, clignoter !

Derrière son « offre » technique en 3 options, + :- loin, +/- grandes, il ya l'idée que l'offshore éolien serait accepté car non visible et pas vu ! Voici une position très perverse. **Et offre ou chantage inadmissible de GDF-SUEZ** : « plus c'est loin ; plus c'est gros ». Vous ne voulez pas de « petit » parc tout proche, je ne veux pas faire de grand parc, très loin, donc vous aurez un parc « moyen » au milieu ! Pourquoi ces gradients inverses, trop simplistes pour être vrais. ? Comme si ça devait être lié ? Comme si la mer était ainsi « marchandisable » et aménageable à merci,

Les éoliennes sont vues par les gens de mer, quels qu'ils soient et plus sociopolitiquement, on ne voit pas pourquoi il faudrait cacher nos moyens de production d'énergie. Nous devons au contraire les assumer, en responsabilité et pour cela les voir, ce qui est déjà une première appropriation et maîtrise citoyenne.

### **- l'impact sur la biodiversité est instrumentalisé**

Le projet aurait un impact faible sur la biodiversité, contrairement à l'impact fort de l'option proche et à l'impact modéré de l'option éloignée.

Tout à son souci simplificateur et à son plaidoyer binaire, GDF-SUEZ joue avec cette question et dramatise pour feindre la préoccupation.

Compte-tenu de l'habitat marin dans la zone, on peut et doit dire que l'impact sera limité, dans le temps et dans l'espace. Nous parlons ici d'impact sur l'écologie marine, ce qui ne veut pas dire qu'il n'y aura pas d'effets visibles pouvant alarmer... il y aura perte sèche d'habitat (2 à 3 ha au total) et lors de la construction, perturbation physique (turbidité) liés à la fouille et construction des ancrages,

<sup>2</sup> La spéculation a commencé à se former en 2003, en Espagne en 2006, elle s'est fortement développée aux USA, elle s'opère en France. Les investisseurs institutionnels vont libérer des sommes folles dans la nouvelle énergie.

On va retrouver AREVA dans cette affaire, avec sa filiale T&D, rachetée à ALSTHOM et qui est le fournisseur privilégié de l'indien SUZLON dans la transmission et la distribution d'électricité, secteur qui peut représenter 25% de l'investissement en éolien offshore. AREVA a un accord de coopération avec SUZLON prévoyant qu'elle conserve ses 30% du capital du fabricant d'éoliennes allemand REPower, acheté par SUZLON en 2007.

<sup>3</sup> Ce qui amène à de curieuses propositions ; les pêcheurs des Cotes d'Armor repoussent à 50 km et regroupent les 2 fois 40 éoliennes des 2 projets , celui du Grand Léjon et celui des Minquiers, prévus jusqu'alors à 20 et 30 km des côtes.

sur une surface et dans un temps limités. En tenant compte de l'effet dilution dû au volume et flux d'eau. Il va de soi que cet impact est au prorata du nombre d'éoliennes plantées.

En tout état de cause, GDF-SUEZ n'étudie pas les impacts, il n'a aucun élément sur les effets physiques de la turbidité sur la faune de fond et pas davantage sur les effets possibles sur l'avifaune grande migratrice (obstacle, heurts)

Et la biologie locale, sur ces fonds « plats », n'a que faire de ces compensations-bidon, tels que la pose d'enrochements au pied des mâts. La Manche-Est n'a pas attendu l'homme pour fonctionner dans la plénitude de ses capacités et dans la contrainte de ses propres facteurs limitants. Ici, l'abri ne fait pas le poisson. Il faut même envisager quelque aspect contre-productif du type déséquilibre faunique via un développement possible d'espèces exotiques ou autochtones opportunistes, au détriment des espèces locales.

### **- une mauvaise réponse à un faux besoin et un vrai problème**

On est en surproduction électrique en croisière (de l'ordre de 10000 MW installés, 4 fois Penly tout de même), on peut être en manque lors des pointes (pic de consommation : chauffage en hiver, climatisation en été chaud). On a alors recours au thermique, à l'hydraulique et on importe à fort coût, car le mobilisable est insuffisant... Or **l'éolien contribue peu en croisière et il n'est pas adapté à la demande de pointe**. On sait que cette demande est liée au chauffage électrique dont EDF a fait et fait encore une promotion active, en pure contradiction avec le bon sens et la thermodynamique (transformer de l'électricité en chaleur est une aberration). La solution : isoler le bâti, supprimer le chauffage électrique, ce qu'a fait le Danemark mais qui a recours à l'hydraulique norvégien pour passer ses pointes. Mais surement pas invoquer l'éolien, qui ne peut être disponible.

Pire, **le développement éolien massif va appeler du thermique, à charbon « propre » ou à gaz et donc émetteur de gaz GES et polluant**. Les 26 000 MW installés de l'Allemagne, qui ont produit 40 000 TWh en 2009 ou 6,4% de sa production d'électricité, demandent la réserve de 3000 à 7000 MW thermiques selon les énergéticiens allemands. Rapport de 20% donc, 1MW charbon pour 5 éoliens. C'est d'ailleurs ce que prévoit EDF si l'on construit en France une puissance du même ordre. D'où les actuels projets de centrales thermiques comme celle de St Brieuc(22) – GDF projette une centrale à gaz de 232 MW pendant que POWEO projette 2 parcs de 80 éoliennes au large - ou du Havre (76). Combattus, en totale incohérence, par les mêmes qui militent pour l'éolien offshore et qui ne veulent voir que les pays « éoliens » tels l'Allemagne et le Danemark sont des pays à structure de production énergétique fortement carbonée.

Eurostat montre que l'Allemagne a vu les émissions de CO2 par habitant non pas décroître mais augmenter de 1,2% de 2000 à 2005. L'Espagne, avec plus de 10 000 MW (2500 rien qu'en 2009) et son développement dit économique complètement fou, a connu une augmentation de 10,4% durant la même période. Le Danemark s'en tire bien, avec une diminution de 11%, mais grâce au doublement de ses importations et sa politique d'économies par ailleurs. (in Le Monde 15 février 08).

L'éolien offshore n'est pas le bon outil dans la lutte contre le changement climatique, qui passe impérativement par les économies d'énergie. Le projet des deux Côtes ne fait que gravement divertir de cette urgente politique.

### **- un « ça ou l'EPR 3 » qui n'a pas de sens.**

Opposer le nouvel EPR, Penly 3 de 1400 MW et le parc de 700 MW du Tréport n'a pas de sens. Ce n'est nullement comparable. La stricte équivalence exige 2600 MW éoliens et quelque 500 éoliennes, soit un champ de 20 km de côté. Mais, à part le très grave problème des déchets et la destruction à vie du littoral,- ce qui est rédhitoire- tout cela procède de la même politique, c'est du gros, du lourd, du massif, de la surproduction, du business juteux et ça va dans le même tuyau, vers le **gaspillage organisé**.

C'est fondamentalement du **dévoisement de l'éolien**, qui est et doit rester une « petite » énergie, décentralisée, proche de son utilisation et l'énergie dite douce n'a pas à être perdue dans le flot de la « dure ». Question de traçabilité, comme le bio dans l'agrochimique. Quel intérêt d'aller perdre les 2 Twh (2 milliards de Kwh) éolien du Parc des deux Côtes dans le réseau THT nucléaire qui en perd 10 par an, soit la production du futur Penly 3 ?! Autrement dit, pourquoi injecter 2 TWh d'électricité verte dans la centrale de Penly 1-2 ( et bientôt 3) qui va produire 28 TWh d'électricité nucléaire<sup>4</sup>, tout en perdant 1,7 ?! Aucun.

<sup>4</sup> Soit 18, 7 TWh pour l'actuel Penly et 9,7 TWh pour le futur EPR, Penly 3 ou 28 TWh pour les trois réacteurs

Comment GDF-SUEZ va-t'il « verdir » son électricité éolienne – pour la vendre plus chère, à des clients voulant faire un geste pour la planète, après l'avoir sciemment « grisée » dans le réseau EDF-RTE ? On est déjà dans l'arnaque légalisée, puisque un fournisseur peut vendre de l'électricité d'origine nucléaire tout en utilisant un argument de vente disant qu'une part de son électricité fait l'objet de « certificats verts ». Ici on y ajoute un total cynisme.

**Les énergies renouvelables (ENER) ne réduisent pas le nucléaire.** On a les deux, en même temps : le Nucléaire et les Ener ! Penly en a pour 20 ans encore (réacteurs 1 et 2), il se poursuivra avec l'EPR ou Penly 3. Les communes du secteur, celles du Petit-Caux notamment, plaident pour l'EPR et le projet des Deux-Côtes et se targuent de disposer du 1<sup>er</sup> parc éolien terrestre (Assigny), d'autres parcs ayant depuis été construits et d'autres sont attendus. Pour l'actuel projet, les mêmes communes tendent la sibille, rejointes par d'autres qui, supplient de ne pas être oubliées... Effet d'aubaine et intéressement financier sont ici les moteurs, à mille lieux de toute stratégie énergétique nationale et rationalité technico-économique. Tout cela au profit du même business public-privé : EDF, AREVA, GdF-SUEZ, et autres, qui n'ont aucun intérêt à vouloir réduire la consommation électrique. On est en surproduction importante, on va encore l'être davantage et on pourra gaspiller, plus encore. Et le consommateur paiera. S'il le peut. GDF Suez, qui aura une part de Penly 3, vante d'ailleurs son « mix énergétique »....

### **- pas besoin du projet de Criel-Le Tréport , économies d'abord.**

On n'a pas besoin du Projet éolien des Deux Côtes, ni d'ailleurs de l'EPR Penly 3. Le parc nucléaire est surdimensionné et l'électricité en surplus est vendue à l'étranger. EDF exporte 12% de la production électrique nationale, soit la production de 10 000 MW installés (5 fois Penly actuel) et exporte à perte, en-dessous du prix de revient, ce dumping empêchant les autres pays de se lancer dans les politiques alternatives au nucléaire, économies notamment.

Le projet des Deux Côtes (PDC), c'est 2,2 TWh en production annuelle théorique. C'est à la fois apparemment beaucoup et en fait insignifiant, au regard de l'actuelle consommation d'électricité (de l'ordre de 560 TWh) et des économies possibles sur 10 ans, lesquelles s'élèvent à 200 TWh selon l'association NEGAWATT, soit l'équivalent de 10 Penly 1+2 actuel ! Autrement dit, Le Parc de Criel-Le Tréport, c'est 0,35% de la consommation et 1% des économies possibles ! En fait, compte tenu du fonctionnement de l'éolien, **ce parc ne peut produire que 0,45 TWh, ce qui n'est que 0,09% de la consommation et 0,2% des économies.**

Comme le montre le schéma présenté ci-après, établi d'après une étude de l'association NEGAWATT, nous gaspillons l'équivalent de 79 PDC :

- 29 en EXPORTant pour écouler la sur-production nucléaire, à perte qui plus est...
  - 19 dans le TERTiaire et notamment 7 dans la climatisation et le chauffage électrique des bureaux et 6 dans la bureautique
  - 15 dans l'HABitat dont 10 dans le chauffage électrique
  - 8 dans l'AUTOconsommation ( enrichissement d'uranium et retraitement)
  - 5 dans l'INDUstrie
  - 3 dans les PERTes sur le réseau
- et en réalité, ces chiffres sont à multiplier par 5 car le PDC ne peut garantir en production que 0,45 TWh, selon l'expérience allemande.

**Il n'y a aucun besoin de ce type de projet qui s'inscrit dans et nourrit la surproduction et le gaspillage énergétiques, la spéculation boursière, le renchérissement de l'électricité et l'appauvrissement du consommateur.**

**L'argent mis dans le nucléaire comme dans cette ENER dévoyée doit être mis dans les économies d'énergie.**

**Dans l'isolation thermique du bâti, ancien notamment.** Il y a 400 000 logements à rénover par an d'ici 2050, pour réduire d'un facteur 4 les émissions de GES. Coût chaque année : 3 milliards d'euros. Gain : 50 000 emplois, moins 2 millions de tonne de CO2, réduction de 50% du coût pour les ménages.

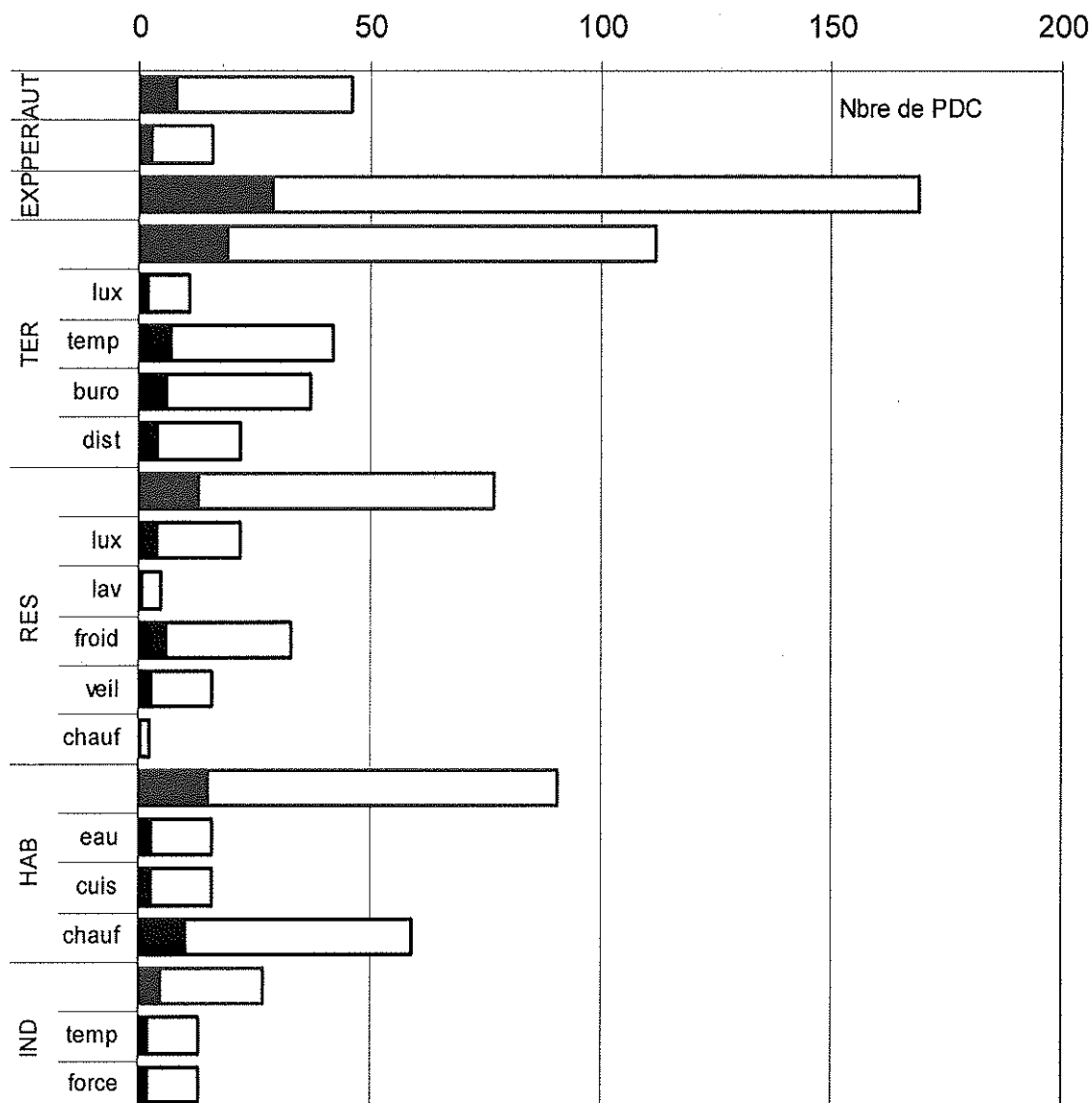
**Dans le solaire.** Fin 2009, il n'y a que 268 MW d'installés, à comparer aux 3000 MW installés en Allemagne, (les 2/3 des 4600 MW installés en Europe, les 40% de la puissance installée en solaire thermique), ce qui produit 10% de l'ENER dans ce pays. En France, le solaire ne pèse que 0,3% des ENER et 0,05% de la production d'électricité et il est censé être multiplié par 20 en 10 ans, mais il ne fera que 3% des ENER et moins de 1% de la production française. 12 fois moins que l'éolien. Il restera marginal. Pourquoi ? Parce qu'il est hautement décentralisable, petit, adapté au bâti particulier et, hormis la production des capteurs – sur laquelle les grands industriels français n'ont pas voulu investir à temps... - ne se prête pas à la captation monopolistique et à l'enrichissement par de grands groupes. Comme l'éolien Offshore. Il ya là, au nom du Développement Durable, un détournement manifeste du concept et un accaparement de la production du bien public électricité. Un choix à contre –rendement pour les usagers.

**Economies d'énergie d'abord, renouvelables ciblés ensuite, voilà la sobriété, l'efficacité énergétique, l'efficience budgétaire. Et l'écologie d'ailleurs, la vraie.**

**C'est sage, rationnel, beaucoup moins coûteux et fortement créateur d'emplois, de l'ouvrier à l'ingénieur. Incontournable en temps de rigueur et de dette colossale, qu'il faut rembourser.**

**Ce n'est ni l'austérité ni le rationnement, c'est de l'économie et de la finance maîtrisée, pour l'intérêt et le bien-être général. Les renouvelables ne viennent qu'après. Et pas n'importe quel renouvelable.**

**Pour l'APECPY,  
Le Président, Gilles EUZENAT**



### ECONOMIES d'ENERGIE possibles sur 10 ans en nombre de Parc des Deux Côtes (PDC), dans les différents secteurs de consommation

d'après NEGAWATT 2006, Sortie du nucléaire.

En considérant la production annuelle théorique du PDC de 2,2 TWh.(partie foncée) et la production réelle garantie de 0,45 TWh (partie claire).

Nous gaspillons l'équivalent de 79 PDC :

- 29 en EXPORT pour écouler la sur-production nucléaire, à perte qui plus est...
- 19 dans le TERTIAIRE et notamment 7 dans la climatisation et le chauffage électrique des bureaux et 6 dans la bureautique
- 15 dans l'HABITAT dont 10 dans le chauffage électrique
- 8 dans l'AUTOconsommation ( enrichissement d'uranium et retraitement)
- 5 dans l'INDUSTRIE
- 3 dans les PERTES sur le réseau

et en réalité, ces chiffres sont à multiplier par 5 car le PDC ne peut garantir en production que 0,45 TWh, selon l'expérience allemande.